

Conflits d'intérêts

Avant de terminer mon exposé, je voudrais faire allusion à l'expérience que j'ai vécue dans le monde des affaires avant de siéger au Parlement. Je voudrais dire que personne ne devrait se lancer dans la vie publique en s'imaginant qu'on peut y faire énormément d'argent de façon inique ou qu'on peut y exercer de l'influence de façon injuste. Je crois qu'il est juste de dire que nous cherchons tous à servir le public et que nous espérons conserver notre réputation intacte tout au long de nos années de service. Malheureusement, ce n'est pas toujours possible, que ce soit à cause de la faiblesse de la nature humaine, à cause de circonstances malheureuses ou de l'ignorance des règles. Les règles régissant les conflits d'intérêts ne sont malheureusement pas toujours aussi claires qu'on pourrait le croire. Des erreurs de jugement peuvent être commises de bonne foi. C'est dans de tels cas qu'on s'aperçoit, après coup, qu'il y a une possibilité de conflit d'intérêts que l'on ne soupçonnait pas au premier examen.

A titre d'avocat dans une petite ville, j'ai souvent été dans des situations de conflit d'intérêts possible. Mais nous n'avions généralement pas de mal à le savoir et nous pouvions alors éviter les conflits d'intérêt. Il arrivait parfois que nous intentions une action ou que nous effectuions une transaction au nom d'un client sans nous être rendu compte que le représentant de la partie adverse était un associé. Nous étions alors en conflit d'intérêts, cela sautait aux yeux. Nous devions donc résoudre ce problème, soit en mettant les intéressés au fait de la situation, soit en leur demandant de s'entendre ou de faire appel à quelqu'un d'autre. Il est arrivé aussi que nous sachions au départ qu'il y avait conflit d'intérêts, mais que nos clients respectifs nous demandent quand même d'aller de l'avant parce qu'ils voulaient que nous les représentions.

C'était des situations où nous savions en quoi consistait le conflit d'intérêts. Nous pouvions nous en rendre compte d'emblée ou plus tard dans le cours de notre travail. Je vous assure, madame la Présidente, que je savais quand il y avait conflit d'intérêts à l'époque où je pratiquais le droit. Mais je vous rappelle aussi qu'en politique il n'est pas toujours aussi facile de s'en rendre compte sur-le-champ. Notre milieu de travail est comparable à un terrain de football dont on pourrait distinguer très nettement la ligne des buts, mais dont les lignes latérales seraient floues ou sans cesse remaniées.

Tous ceux qui entament une carrière publique, qui souhaitent se faire élire à une charge publique, s'efforcent d'atteindre la ligne des buts à la fin de leur carrière. Ils veulent se rendre jusqu'au bout sans ternir leur réputation. Mais il arrive souvent que les lignes latérales disparaissent ou soient remaniées. Je dois dire en toute justice que nous en avons appris plus sur les conflits d'intérêt réels et potentiels au cours des quatre dernières années de ma vie de député que pendant les cinq premières. Nous apprenons à nous protéger, à repérer les balises tout en continuant de progresser vers la ligne des buts. Nous le faisons tous. Mais nous apprenons surtout à mieux tracer les lignes latérales pour éviter de nous écarter du terrain. Je crois que c'est ce que nous allons faire grâce à ce projet de loi. Personne ne prétend qu'il est parfait. C'est néanmoins un pas dans la bonne direction.

Je voulais ajouter autre chose à titre personnel. Je crois que nous devrions examiner d'autres domaines qui n'entrent pas

dans le cadre de ce projet de loi, des domaines qui me rappellent l'époque où je présidais le comité des comptes publics chargé d'étudier le rapport du vérificateur général concernant le Canada. Les députés de tous les partis ont constaté que des conflits d'intérêt ne comportant ni avantages financiers indus ni trafic d'influence étaient quand même possibles. Ils se sont aperçus que des fonctionnaires nommés au conseil d'administration de sociétés d'État pouvaient être en conflit d'intérêts à cause de leur doubles fonctions, même sans recevoir de rémunération ni prendre parti pour qui que ce soit. Les fonctionnaires étaient dans des positions intenables. Je ferais remarquer que nous en avons encore à apprendre sur les conflits d'intérêts.

Certains estiment que ces nouvelles exigences décourageront les Canadiens de briguer les charges publiques parce que le régime que nous proposons est peut-être trop sévère. Je suis persuadé que cela ne se produira pas. A mon avis, une fois que le règlement sur les conflits d'intérêts sera entré en vigueur, les gens se familiariseront avec le régime, l'accepteront et le considéreront comme une exigence de la vie politique. Beaucoup d'hommes et de femmes dévoués et bien intentionnés devront consentir des sacrifices mais accepteront, il me semble, ces inconvénients dans le contexte de ce qu'ils doivent faire pour servir les intérêts du Canada.

J'estime que nous avons réussi à maintenir un équilibre raisonnable entre l'exigence de transparence du public et le droit de l'homme politique à une protection acceptable des renseignements touchant ses affaires personnelles et financières. J'estime que, une fois le bilan fait, il ressortira que notre gouvernement malgré nos erreurs avouées et nos faiblesses humaines, s'est engagé dans la bonne voie dans cet important secteur de la réforme politique. Nous savons qu'il y a encore du pain sur la planche. Nous croyons toutefois que le projet de loi répondra aux attentes de tous les députés, que nous invitons à discuter en comité des améliorations possibles. Nous espérons également que les Canadiens verront les réformes dans leur contexte et apprécieront les efforts que notre gouvernement a déployés au cours des quatre dernières années.

Nous avons déployé ces efforts pour respecter nos engagements et répondre aux préoccupations du public. Nous croyons avoir tenu compte des espoirs, des volontés et des critiques des Canadiens. Aussi nous poursuivons le processus de réforme du régime politique, comme le premier ministre l'a promis avant d'être élu, promesse qui, à mon avis, a marqué notre gouvernement dès son accession au pouvoir.

Nous ne prétendons aucunement que tout le travail a été accompli. Cependant, avec l'appui des Canadiens, notre gouvernement fera en sorte que le Parlement et le Canada continuent de bénéficier d'une réforme politique efficace.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Madame la Présidente, j'éprouve des sentiments contradictoires à l'égard du projet de loi C-114 dont je vais parler aujourd'hui. D'une certaine façon, je suis heureux de dire que le gouvernement propose certaines des mesures que je préconise depuis quelques temps. Le projet de loi n'est évidemment pas complet, et je parlerai plus tard de façon détaillée des lacunes qu'il présente.